

Conseil d'Etat du 5 juin 2013 Notre-Dame-des-Landes

Par **Choupette 94**, le **02/11/2013** à **18:33**

Bonjour,

J'ai à réaliser un commentaire d'arrêt sur cette décision du Conseil d'Etat du 5 juin 2013, Collectif des élus qui doutent de la pertinence de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (requête 363258).

Une fois n'est pas coutume, je ne trouve absolument pas de plan, je ne trouve pas matière à commenter.

Si vous avez des idées, n'hésitez pas.
Merci d'avance

Par **bulle**, le **03/11/2013** à **10:09**

Bonjour,

Pour rappel:

[citation]7) Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. **Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon.**

Et une fois le résultat obtenu, il serait courtois de nous informer de la suite de votre devoir. Donner la correction du prof ne coûte rien et nous permet à nous aussi d'avancer (pensez que quelqu'un d'autre peut avoir le même sujet par la suite). [/citation]

Avez vous consulté des revues pour voir si l'arrêt avait été commenté?

Par **ghelz**, le **03/11/2013** à **10:31**

L'arrêt n'est pas commenté ni analysé.

Une bonne solution serait de consulter intégralement (~60 pages) le dossier sur lexisnexis (jurisclasseur) concernant la portée juridique de la charte de l'environnement, 2012, n°12. Dur à trouver d'ailleurs.

Perso, l'intérêt à l'arrêt que je trouve est l'invocation de la charte de l'environnement à l'arrêt. Essaie peut être de travailler cette invoquabilité, à travers la validité, pertinence, portée. ;)

Bon courage, que la force soit avec toi !

Par **Ath33**, le **04/11/2013 à 10:57**

Bonjour, je dois également commenter cet arrêt. J'ai esquissé un plan en 4 sous-parties. Il y a 4 "considérant" principaux dans l'arrêt relatifs à :

- l'irrecevabilité du moyen de légalité externe (vice de procédure)
- la mention de la durée de création du comité facultative
- la légalité de la composition limitée du comité
- la non violation de la Charte de l'environnement

Cependant je ne parviens pas à regrouper ses 4 sous-parties dans deux grandes parties cohérentes.

Merci d'avance pour votre aide.